



ORDRE DU JOUR

République Française
Commune de Seysses

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 6 Avril 2023 à 20h30

(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché et mis en ligne le : Vendredi 31 mars 2023

Monsieur le Maire informe ses administrés de la tenue de la prochaine séance du Conseil Municipal qui **aura lieu à la Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbennes à Seysses**. Pour le public qui ne pourrait pas se déplacer, il sera également possible de suivre la séance du Conseil Municipal par une retransmission en direct de la séance de manière électronique, via la chaîne YouTube de la mairie. Cette diffusion sera accessible depuis le site internet de la mairie www.mairie-seysses.fr, et également depuis le compte Facebook officiel de la Mairie « Seysses, ma ville ».

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
- II- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 FEVRIER 2022
- III- INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION
- IV- DÉLIBÉRATIONS

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

1. Taux des taxes directes locales pour 2023
2. Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE) – tarifs 2024
3. Subventions aux associations pour l'année 2023
4. Attribution d'une subvention à l'association hôpital sourire (recettes du concert caritatif du 26 mars organisé par le service culturel)
5. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
6. Coût de Fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2022/2023
7. Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Roch pour l'année 2023
8. Compte de gestion 2022 - Budget Principal de la Ville
9. Compte administratif 2022 - Budget Principal de la Ville
10. Affectation des résultats de 2022 sur 2023
11. Budget Primitif 2023-Budget Principal de la Ville

INTERCOMMUNALITE

12. Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) : éclairage public du rond de l'église (place de la Libération)

URBANISME/FONCIER

13. Acquisition foncière pour la création d'un parking pour les agents et élus de la Mairie
14. Modification de propriétaire pour un échange foncier entre la commune de Seysses et la SCI Romy sur la zone Ségla

RESSOURCES HUMAINES

15. Création d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (Catégorie C, tous grades) et d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi de techniciens (Catégorie B, tous grades) pour le poste de responsable du service espaces publics

16. Création d'un emploi aidé Parcours Emploi Compétences (PEC) à temps complet pour un poste polyvalent d'agent accueil Mairie et d'agent administratif du CCAS.
17. Création d'un emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (tous grades) pour un poste polyvalent d'agent accueil Mairie et d'agent administratif du CCAS.
18. Création d'un emploi à temps non complet (17H30) d'Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) pour les interventions scolaires et l'Ecole Municipale des Sports.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

Jérôme BOUTELOUP

